



Commune de Romanel-sur-Lausanne

Contrôle des habitants



Documents à remettre lors de l'inscription au Contrôle des habitants

Ressortissants étrangers

Prise de domicile principal

Arrivée d'une commune vaudoise

Européens

- Passeport ou carte d'identité
- Permis de séjour/établissement
- Bail à loyer ou attestation du logeur ou acte d'achat
- Formulaire d'arrivée

Etats-tiers

- Passeport
- Permis de séjour/établissement
- Bail à loyer ou attestation du logeur ou acte d'achat
- Formulaire d'arrivée

Arrivée d'un autre canton et 1^{re} arrivée en Suisse

Européens

- Passeport ou carte d'identité
- Permis de séjour/établissement
- Bail à loyer ou attestation du logeur ou acte d'achat
- Formulaire "Annonce d'arrivée"
- 2 photos passeport
- Documents selon liste de l'Etat de Vaud

Etats-tiers

- Passeport
- Permis de séjour/établissement
- Bail à loyer ou attestation du logeur ou acte d'achat
- Formulaire "Rapport d'arrivée"
- 1 photo passeport
- Documents selon liste de l'Etat de Vaud

Taxe communale CHF 20.-- par adulte + taxes pour permis de séjour

Prise de domicile secondaire**

- Attestation de domicile délivrée par le service des habitants de votre domicile principal
- Passeport ou carte d'identité
- Permis de séjour/établissement
- Bail à loyer ou attestation du logeur avec bail à loyer ou acte d'achat
- Formulaire d'arrivée complété et signé

Taxe communale CHF 20.-- par adulte

Le Service du Contrôle des habitants se réserve le droit de demander des documents supplémentaires lors de l'inscription selon la situation familiale.

****Pour les mineurs, accord écrit du représentant légal avec copie de sa pièce d'identité**

Contrôle des habitants, chemin du Village 24, 1032 Romanel-sur-Lausanne

021 641 28 01, habitants@romanel-sur-lausanne.ch